

Groupe C+

Tâches et missions des services interne et externe

Missions et tâches des services de prévention et de protection	C+
Assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'élaboration, la programmation, l'exécution et l'évaluation de la politique déterminée par le système dynamique de gestion des risques.	I et/ou E
A propos de l'analyse des risques: <ul style="list-style-type: none"> - participer à l'identification des risques, - donner un avis sur les résultats de l'analyse des risques et proposer des mesures, - donner un avis et formuler des propositions à propos du plan global de prévention et du plan annuel d'action. 	I et/ou E
Participer à l'étude des facteurs et causes d'accidents et incidents.	I et/ou E
Participer à l'analyse des causes de maladies professionnelles.	I et/ou E
Participer à l'analyse des causes de risques psychosociaux au travail	I et/ou E
Collaborer à l'étude de la charge de travail, ergonomie.	I et/ou E
Donner un avis sur l'organisation des lieux et postes de travail, des facteurs environnementaux, outils de travail et équipements individuels.	I et/ou E
Rendre un avis sur l'hygiène des lieux de travail et autres équipements sociaux.	I
Rendre un avis sur la rédaction des instructions concernant : <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation des équipements de travail, - la mise en œuvre des substances et préparations chimiques et cancérigènes et des agents biologiques, - l'utilisation des équipements de protection collective et individuelle, - la prévention incendie, - les procédures à suivre en cas de danger grave et immédiat. 	I et/ou E
Rendre un avis sur la formation des travailleurs : <ul style="list-style-type: none"> - lors de leur engagement, - lors d'une mutation ou d'un changement de fonction, - lors d'un changement ou de l'introduction d'un nouvel équipement de travail, - lors de l'introduction d'une nouvelle technologie. 	I et/ou E
Emettre des propositions pour l'accueil, l'information, la formation et la sensibilisation des travailleurs en ce qui concerne le bien-être.	I et/ou E
Fournir un avis sur tout projet, mesure ou moyen concernant le bien-être.	I
Participer à la coordination, la collaboration et l'information avec les entreprises externes et les indépendants.	I et/ou E
Se tenir à la disposition de l'employeur, des membres de la ligne hiérarchique et des travailleurs pour les questions relatives au bien-être.	I
Participer à l'élaboration des procédures internes d'urgence et des mesures à suivre en cas de danger grave et immédiat.	I et/ou E
Participer à l'organisation des premiers secours.	I et/ou E
Assurer le secrétariat du comité PPT.	I
Dans le cadre de l'analyse permanente des risques et de la rédaction/adaptation du plan global de prévention et du plan annuel d'action: <ul style="list-style-type: none"> - effectuer des visites fréquentes et systématiques des lieux de travail; - examiner les postes de travail en cas de risques nouveaux ou accrus; - effectuer au moins 1 fois par an une enquête approfondie des lieux et postes de travail; - procéder à une enquête lors des incidents et accidents du travail - effectuer enquêtes, études et recherches pour améliorer le bien-être; - procéder ou faire procéder à des analyses ou des contrôles; - prendre connaissance des procédés de fabrication, méthodes et procédés de travail et émettre des propositions; - tenir à jour la documentation; - prendre les mesures nécessaires pour remédier aux causes de risques ou de dangers suite à l'urgence et à l'impossibilité de faire appel à la direction. - exécuter les mesures qui sont d'application en cas d'accident du travail grave 	<p>I</p> <p>I et/ou E</p> <p>I</p> <p>I et/ou E</p> <p>I et/ou E</p> <p>I et/ou E</p> <p>I et/ou E</p> <p>I</p> <p>I</p> <p>I et/ou E</p>

- prendre connaissance des composantes qui peuvent engendrer des risques psychosociaux	I et/ou E
Dans le cadre de la gestion et du fonctionnement du service:	
- établir les rapports mensuels ou trimestriels,	
- le rapport annuel,	I
- les fiches d'accident du travail.	
Etablir les documents relatifs aux équipements de travail et de protection individuelle.	I
Conserver les notifications qui doivent être adressées à l'autorité	I
Exécuter le secrétariat du Comité PPT	I
Conserver le document d'accueil	I
Visite annuelle des lieux de travail	I et/ ou E
Participer à l'exécution des missions du service interne (voir supra).	M
Examiner l'interaction entre l'homme et le travail.	M
Assurer la surveillance médicale de la santé des travailleurs.	M
Surveiller l'organisation des premiers secours.	M
Premiers secours en cas d'accident ou de maladie.	I
Déclarer les maladies professionnelles.	M

M = département surveillance médicale

I = service interne

E = service externe